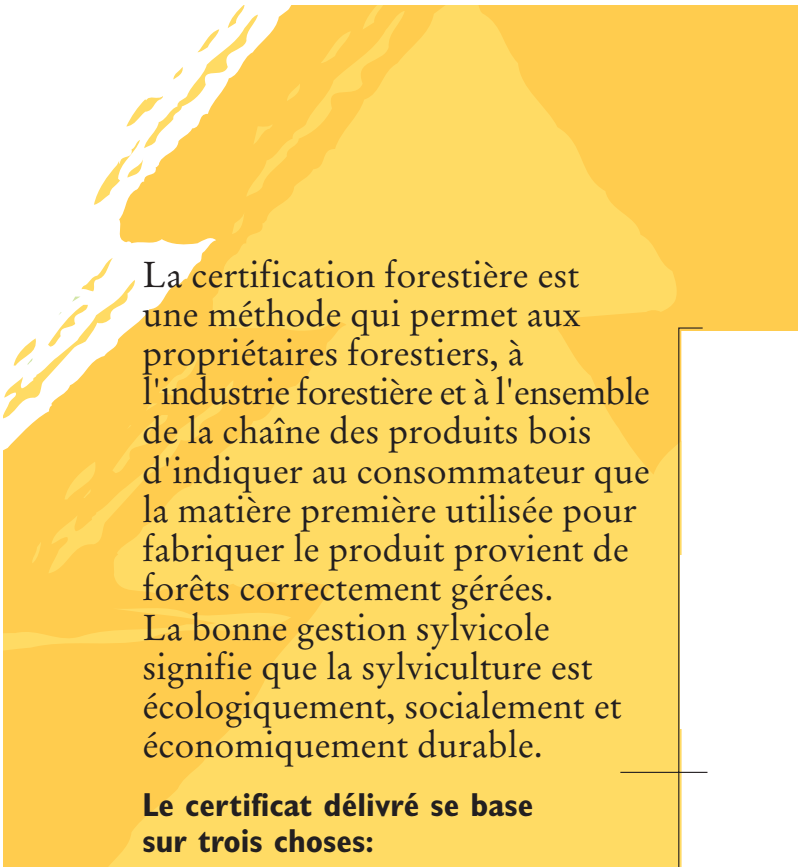


Francé

**La certification
forestière finlandaise**
QU'EST-CE QUE C'EST?

Publié en 2005

A large yellow graphic element consisting of several overlapping brushstrokes, creating a textured, painterly effect. It is positioned in the upper left quadrant of the page.

La certification forestière est une méthode qui permet aux propriétaires forestiers, à l'industrie forestière et à l'ensemble de la chaîne des produits bois d'indiquer au consommateur que la matière première utilisée pour fabriquer le produit provient de forêts correctement gérées. La bonne gestion sylvicole signifie que la sylviculture est écologiquement, socialement et économiquement durable.

Le certificat délivré se base sur trois choses:

La certification forestière permet de garantir que le bois utilisé dans le produit provient d'une forêt gérée conformément aux exigences de certification. La certification forestière ne dit rien sur les considérations relatives à la chaîne de fabrication du produit bois.



1

DIRECTIVES SYLVICOLES PUBLIQUES

La publicité des exigences sylvicoles a pour objet de mettre à la disposition de tous les informations relatives à la gestion forestière conformes à la certification.



2

DIRECTIVES RELATIVES AU CHEMINEMENT DE LA MARCHANDISE-BOIS CERTIFIÉE

Les exigences relatives au cheminement de la marchandise-bois offrent la garantie que la proportion de bois utilisé dans un produit provient réellement de forêts certifiées comme cela a été indiqué au client.



3

CONTRÔLE DE LA SATISFACTION DES EXIGENCES ET MARQUAGE/LABEL APPOSÉ AU PRODUIT FINI

L'instance chargée de superviser la mise en oeuvre de la certification est indépendante et compétente. L'indépendance signifie que cette instance – l'exploitant forestier en charge de sa croissance, le récolteur du bois ou son transporteur, le transformateur – n'est liée ni aux acteurs de la chaîne de production du produit bois ni aux acteurs commerciaux. La compétence s'entend la connaissance et la maîtrise de la gestion forestière, de la certification et de la production des produits bois. Le respect des principes de la certification est contrôlé, le plus souvent par une entreprise de certification privée dont la neutralité et la compétence ont été reconnues.



POURQUOI LA CERTIFICATION FORESTIÈRE EST-ELLE NÉCESSAIRE?

Le souci des impacts négatifs de l'activité économique – sur l'environnement, sur les travailleurs et sur les tiers – s'est accru dans les années 1990. Par ses effets sur l'environnement, le bois est pourtant considéré, sur tous les plans, comme une matière première plus avantageuse que ses concurrents. La certification est un moyen d'indiquer ce fait au consommateur qui fait l'achat de produits bois.

Toute activité économique a des incidences, non seulement négatives mais également positives sur l'environnement et sur les humains. La foresterie durable signifie que les effets négatifs sur l'environnement ne sont pas irréversibles; ces effets sont réparables par les moyens soit de la nature soit de l'action humaine. La gestion forestière nordique, proche de la nature, s'y emploie en reproduisant, le plus précisément possible, les processus naturels – sans pour autant menacer la rentabilité de la foresterie.

Le caractère durable est donc un avantage compétitif de la foresterie. Cet avantage, toutefois, ne saurait être considéré comme acquis si l'on ne sait pas le dire à l'utilisateur de produits bois, de telle sorte qu'il comprenne le message et qu'il soit convaincu de sa teneur. La certification forestière est donc nécessaire pour donner au client l'assurance que sa décision d'achat soutient la foresterie économiquement, socialement et écologiquement durable.



La certification forestière offre

- **au consommateur:** la possibilité de promouvoir la foresterie durable en achetant des produits bois dont la matière première provient de forêts certifiées;
- **au client de l'industrie forestière:** la possibilité de promouvoir les activités commerciales et de réduire les risques qui s'y rapportent;
- **aux acteurs du secteur forestier** – foresterie, industrie forestière et vente de produits bois: la possibilité de promouvoir la commercialisation des produits forestiers et d'améliorer l'image de la branche;
- **à la société:** la possibilité de créer des solutions de développement durable aux problèmes de société.

Pour la Finlande, la certification forestière est particulièrement importante, parce que la majeure partie des produits de la foresterie du pays sont exportés vers les marchés européens, lesquels sont sensibilisés aux préoccupations écologiques. Sur ces marchés, les clients et les consommateurs ont rarement la possibilité d'apprécier directement, par eux-mêmes, le caractère durable de la foresterie finlandaise.



Y A-T-IL EN FINLANDE DES FORÊTS CERTIFIÉES?

Environ 95% de la superficie boisée de la Finlande est certifiée conformément au système national de certification – le certificat **FFCS** (*Finnish Forest Certification System*). Au début de 2002, moins d'un pour cent de la superficie des forêts commerciales était certifiée selon le certificat **FSC** (*Forest Stewardship Council*).



Le certificat finlandais FFCS a été agréé, en 2000, dans le cadre du système de la Certification forestière pan-européenne, le **PEFC** (*Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes*). Ce système garantit que les systèmes nationaux des différents pays – comme, par exemple, le certificat finlandais – sont conformes aux exigences internationales. Lorsque le système national est parvenu au niveau convenu conjointement, les systèmes nationaux se reconnaissent ensuite mutuellement.

Le certificat finlandais ne dispose pas de sa propre marque de produits bois. Par contre, les certificats nationaux agréés dans le cadre du système PEFC peuvent utiliser, dans leurs produits, le logo PEFC.

1



QU'EST-CE QUE LA BONNE GESTION DES FORÊTS?

En général, la notion de "forêt bien gérée" signifie que la forêt est gérée conformément aux principes du développement durable. Selon le concept courant, cela signifie que le développement est durable sur les plans écologique, social et économique. La gestion forestière ne doit, par conséquent, ni affaiblir l'écologie forestière ni détruire les valeurs récréatives et culturelles de la forêt. Ceci correspond également aux définitions de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement, qui s'est tenue à Rio en 1992. La sylviculture et les coupes ne doivent donc pas affaiblir l'état écologique des forêts ou détruire les valeurs récréatives et culturelles de la forêt. En outre, la foresterie doit être rentable pour tous ses acteurs.

EXIGENCES
SYLVICOLES



COMMENT LA CERTIFICATION FORESTIÈRE PEUT-ELLE PROMOUVOIR LA FORESTERIE DURABLE ?

Le certificat finlandais impose à la foresterie 28 exigences relatives à son caractère économiquement, socialement et écologiquement durable. Ces exigences portent sur la conception de la sylviculture et sa mise en œuvre, sur les droits des travailleurs sylvicoles, sur la formation des propriétaires forestiers et sur les conseils qui leur sont destinés ainsi que sur la meilleure connaissance de la forêt par les jeunes. Dans leur ensemble, ces exigences sylvicoles vont plus loin que, par exemple, la loi, les décrets et les règlements en vigueur en Finlande, lesquels sont eux-mêmes particulièrement stricts, comme le révèle la comparaison internationale.


Les directives attirent une attention particulière sur:

- la protection des biotopes et des eaux précieux sur le plan écologique;
- le soin apporté aux jeunes forêts;
- la formation et les directives relatives aux travaux sylvicoles;
- l'harmonisation des activités de cueillette et d'élevage des rennes avec la foresterie.



Qu'entend-on par foresterie durable?

Cela signifie qu'une telle foresterie est durable tant sur le plan écologique que sur le plan socio-économique.

- 
- Sur le plan écologique, le caractère durable signifie que la sauvegarde des biotopes et des milieux naturels et que les possibilités de vie des espèces ne sont pas affaiblies durablement.
 - Sur le plan social, le caractère durable signifie d'abord la protection des conditions de travail des travailleurs forestiers et de leurs capacités au travail; il signifie également que les déplacements et le campement de courte durée en forêt sont autorisés pour tous, quel que soit le propriétaire de forêts. La cueillette des baies et des champignons est également autorisée; enfin, la destruction des valeurs culturelles communes de la forêt est interdite.
 - Sur le plan économique, le caractère durable signifie que la production et la transformation des produits forestiers doivent être rentables pour tous les acteurs de la chaîne de production.

Comment la certification garantit-elle la protection des forêts?

La certification forestière permet d'influer sur le caractère durable de la gestion et de l'exploitation des forêts commerciales. Elle n'est pas un moyen de protéger les forêts. Elle ne permet pas non plus d'influer, de manière stricte, sur la gestion des forêts protégées, car l'exploitation commerciale de la forêt y est interdite par la loi. C'est pourquoi les forêts situées dans les espaces protégés ne sont pas certifiées.

La certification forestière permet donc de protéger la biodiversité des forêts. Elle garantit aussi que les valeurs actuelles des forêts strictement protégées ne sont pas menacées par les travaux forestiers exécutés dans les forêts commerciales limitrophes.

2

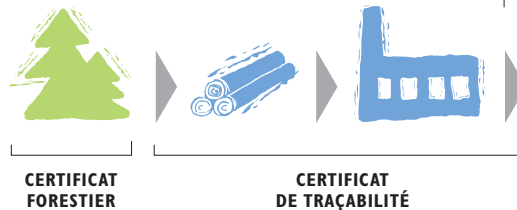


COMMENT LE CHEMINEMENT DE LA MARCHANDISE-BOIS DE LA FORÊT EST-IL CONTRÔLÉ JUSQU'AU PRODUIT?

Si une entreprise a le droit d'utiliser dans ses produits une marque qui fait état de la certification forestière, celle-ci doit pouvoir disposer d'un système de traçabilité permettant d'établir l'origine du bois. Ce système permet de suivre à la trace, de manière fiable, la provenance des lots de bois certifiés qui sont utilisés dans la production, depuis la forêt certifiée et le cas échéant de remonter la chaîne jusqu'à celle-ci. Le fonctionnement du système est confié à des entreprises de certification neutres. La provenance peut être prouvée de deux manières: soit grâce à un modèle relatif ou proportionnel – c'est à dire en pourcentage – ou par différenciation physique de la marchandise-bois.

- **Selon le modèle relatif ou en pourcentage**, l'usine peut apposer sur ses produits la marque certifiée dans la même proportion que la proportion de matière première certifiée qu'ils contiennent. La comptabilité des stocks, aux différents stades de la fabrication et la commercialisation du produit, permet d'établir que la règle a été appliquée. Lorsque la proportion de matière première certifiée excède une certaine limite, l'usine peut apposer la marque certifiée sur l'ensemble de sa production. Le PEFC autorise l'apposition de la marque certifiée à la totalité de la production lorsque 70% de la matière première provient de forêts certifiées. La certification PEFC permet également de prendre en compte la proportion de matière première recyclée.

- **Selon la différenciation physique de la marchandise-bois**, les lots de bois certifiés doivent être différenciés des autres lots de bois. Cette exigence concerne la récolte du bois, son transport, son stockage intermédiaire et sa transformation. Une telle procédure est, bien sûr, très onéreuse ; elle se traduit aussi par des transports accrus et donc par des préjudices pour l'environnement; c'est pourquoi le modèle relatif ou en pourcentage est le plus souvent recherché.



CONDITIONS PRÉALABLES À L'UTILISATION DE LA MARQUE

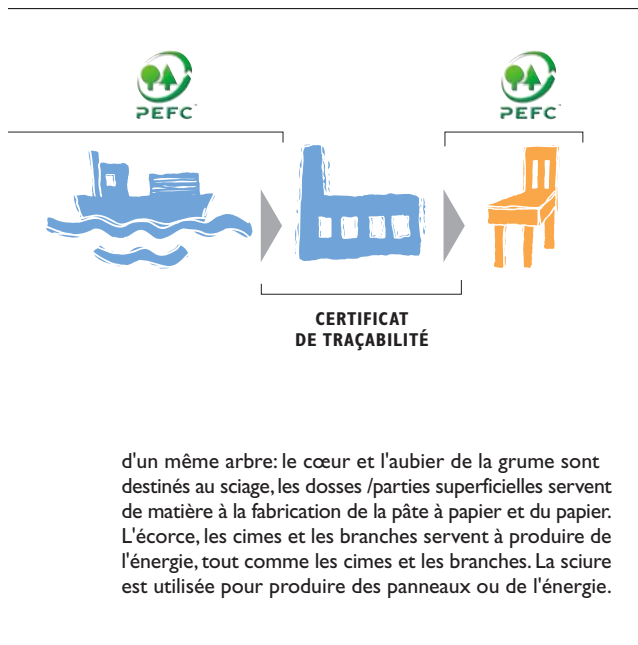
L'utilisation de la marque certifiée présuppose toujours au moins deux types de certification: une pour la sylviculture et une pour la traçabilité du bois. Plusieurs certifications sont possibles, par exemple pour chaque maillon de la chaîne de cheminement. La matière première bois peut également provenir de différentes forêts, les produits les plus divers peuvent être produits à partir

Qu'entend-on par certification de groupe et par certification régionale?

Dans la certification de groupe, des propriétaires forestiers demandent ensemble la certification de la sylviculture pratiquée dans leurs forêts. Dans le cas de la certification de groupe régionale, l'organisation régionale des propriétaires forestiers, dûment mandatée par ses membres et, le cas échéant, avec ceux qui en manifestent le désir, demande le certificat pour la sylviculture pratiquée dans une région donnée.

La certification de groupe régionale convient bien à la foresterie familiale finlandaise, car

- plus de 60% du patrimoine forestier finlandais est la propriété de personnes privées et de familles; la taille moyenne de leurs exploitations est modeste – une trentaine d'hectares seulement;



- la meilleure manière d'atteindre les objectifs relatifs au soin apporté à la nature forestière et à la multifonctionnalité des forêts, la plus efficace également, consiste à planifier la gestion forestière sur un espace plus étendu que celui couvert par les petites exploitations individuelles;
- elle offre une égale possibilité de participer à la certification forestière, même aux petits propriétaires forestiers;
- elle est raisonnable en terme de coûts de réalisation.

La certification forestière est bénéfique pour tous les propriétaires forestiers. S'ils le désirent, chacun d'entre eux peut rester en dehors de la certification régionale de groupe.



COMMENT L'UTILISATEUR PEUT-ILS SAVOIR QUE LE BOIS UTILISÉ DANS LA FABRICATION DU PRODUIT PROVIENT BIEN D'UNE FORÊT CERTIFIÉE ?

La certification forestière peut être établie grâce au logo apposé sur le produit ou sur l'emballage. Le droit d'utiliser le logo/label/la marque de produit est accordé exclusivement à l'entreprise ou au produit qui satisfont les conditions exigées. En Finlande, le droit d'utiliser la marque de produit PEFC est accordé par l'association enregistrée pour la certification forestière (Metsäsertifiointi ry). Les entreprises qui transforment du bois certifié ont largement adopté la marque PEFC. Les organisations qui s'emploient à promouvoir et à conseiller le secteur forestier peuvent, elles aussi, utiliser cette marque PEFC dans leurs propres communications.

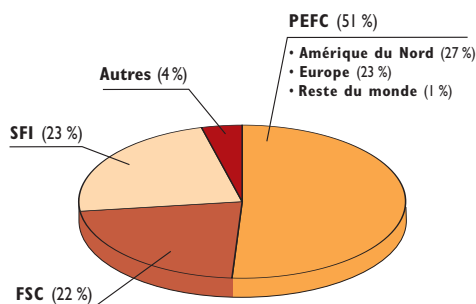


LABEL/MARQUAGE
DE PRODUIT

POURQUOI DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE CERTIFICATION FORESTIÈRE?

Les forêts, leurs propriétaires, la foresterie et toute autre activité liée à la forêt varient selon les pays et les régions du monde. C'est pourquoi il existe des systèmes variés de certification forestière. Le premier système de certification forestière lancé sur les marchés – le FSC – est apparu en 1993. Conçu en pensant à la certification des forêts possédées par les grands propriétaires, ce système a également été adapté avec le souci de répondre également aux besoins du petit propriétaire forestier. Fondé en 1999, le système PEFC convient avant tout aux conditions de la petite propriété; mais un nombre croissant de grands propriétaires forestiers s'y sont ralliés.

LES FORÊTS CERTIFIÉES DANS LE MONDE



Il existe dans le monde des dizaines de systèmes régionaux et nationaux de certification forestière. Au total, près de 25 millions d'hectares de forêts ont été certifiés, soit encore 7% seulement de la superficie boisée de la planète. On estime que la proportion du commerce mondial des produits bois couvert par la certification forestière représente seulement un cinquième du total. Sources: Forest Products Annual Market Review, UNECE, 2005; www.forestrycertification.info.

Le **PEFC** (Programme for the Endorsement of Forest Certification) est la structure faîtière mondiale des systèmes nationaux de certification, dans le cadre de laquelle les systèmes nationaux peuvent obtenir l'agrément international et réciproque.

La structure et les exigences des systèmes nationaux ont été décidées sur le plan national, dans le cadre d'une coopération ouverte à toutes les parties.

Le système du PEFC impose des exigences minima à tous les systèmes nationaux, dont les exigences en matière de foresterie se basent sur l'approche intergouvernementale vision commune que les gouvernements des différents pays ont des objectifs de foresterie durable. Le système de certification définit les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs.

Le **FSC** (Forest Stewardship Council) est un système international de certification forestière, créé sur l'initiative des organisations écologistes. Cette organisation a défini dix principes généraux de sylviculture/gestion des forêts. Les directives de la certification proprement dite sont élaborées conformément aux règlements du FSC, dans le cadre d'une coopération nationale, sur la base de ces principes. Dans la pratique, toutefois, la certification FSC tout entière a été élaborée conformément aux directives fondées sur les dix principes généraux du FSC, sans norme nationale.

Le **SFI** (Sustainable Forestry Initiative) est un système élaboré par l'industrie forestière nord-américaine, essentiellement pour la gestion de ses propres forêts. Le SFI est membre du PEFC, sa conformité avec les exigences du PEFC est examinée en 2005.

Le **CSA** (Canadian Standard Association) est le système canadien de certification forestière. C'est le plus grand système national agréé par le PEFC, dont il fait par conséquent partie.

Pourquoi la certification forestière finlandaise fait-elle partie du PEFC?

Le système de certification forestière finlandais (Finnish Forest Certification System, FFCS) coopère, dans le cadre du PEFC, avec les autres systèmes nationaux de certification forestière. Ceci s'explique, avant tout, par le fait que le PEFC convient bien à la sylviculture familiale, laquelle forme la plus grande partie de la foresterie finlandaise. Au sein du PEFC, les forêts possédées par des propriétaires forestiers variés – les familles, les communes, l'industrie, l'État – peuvent être certifiées sous la forme d'une certification de groupe régionale; cette formule permet d'économiser des coûts et d'obtenir des avantages écologiques plus importants que ce que la certification des exploitations forestières individuelles permet d'obtenir.

Le système du PEFC observe les principes de la bonne gestion forestière, les préparatifs effectués par les parties prenantes sont transparents; ces principes signifient que quiconque peut prendre part au développement de la certification forestière. En Finlande, la gestion du système de certification est organisée sous l'égide de l'Association finlandaise pour la certification forestière (Suomen Metsäsertifointi ry). Aux termes de ses statuts, tous les adhérents sont égaux entre eux et qu'aucune partie ne se voit attribuer plus de pouvoirs qu'aux autres. Ceci vaut, avant tout, pour les activités de l'Association.

La certification du PEFC est également transparente, tous les documents relatifs à la certification sont publics. Elle observe le principe du pouvoir tripartite, dans lequel l'examen des litiges, l'exécution des décisions et l'élaboration des règles sont différenciés. De cette manière, les relations de dépendance, discutables du point de vue de l'administration, sont exclues.

La certification forestière finlandaise garantit le niveau de la sylviculture

Le PEFC a agréé le certificat forestier finlandais, ce qui indique que celui-ci tient suffisamment compte des exigences de durabilité tant écologique et économique que sociale. Les règles relatives au cheminement du bois sont également très strictes. L'établissement de production ne peut certifier l'ensemble de sa production que lorsque 70% au moins de la matière première qu'elle utilise est certifiée. Cette valeur-seuil est élevée; elle offre la garantie que l'effet des certificats du PEFC sur la sylviculture est significatif.

La certification finlandaise accroît l'intérêt des instances chargées de la sylviculture et la responsabilité du cadre naturel forestier qui leur incombe. En outre, elle impose à la foresterie durable plus d'exigences que ne le fait la législation. Les contrôles et les rapports annuels, indépendants et détaillés, sont la garantie que les exigences en matière de certification sont dûment observées.

Les systèmes faisant partie du PEFC – comme le certificat forestier finlandais – se conforment aux exigences de l'Organisation internationale de Normalisation (ISO). Les mêmes principes ISO, sont également observés pour la certification des systèmes de qualité et environnementaux ISO, généralement utilisés. Le certificat forestier finlandais est cependant plus strict que ces normes: l'amélioration continue des activités ne suffit pas; un niveau minimum, clair, a été imposé aux acteurs de la foresterie.



À QUELLES EXIGENCES UN BON SYSTÈME DE CERTIFICATION DOIT-IL OBÉIR ?

Selon les vues internationales établies, le système de certification forestière doit réunir les caractéristiques suivantes:

- il est soumis au contrôle d'un tiers indépendant;
- il a été élaboré ouvertement, dans le cadre d'une large coopération, réunissant par exemple les propriétaires forestiers, les organisations de l'industrie, les organisations professionnelles et les organisations récréatives, les peuples autochtones ainsi que les organisations non-gouvernementales;
- il se base sur les principes de la foresterie durable qui ont été adoptés et il présuppose que la sylviculture obéit à un niveau minimum d'exigences, objectif et mesurable;
- l'information le concernant doit être accessible à tous;
- le pouvoir de décision et la responsabilité sont établis de manière claire et compréhensible pour tous;
- il est bienveillant pour toutes les parties;
- il est équitable; toutes les instances qui satisfont les exigences de la certification doivent avoir droit à la certification.
- il est indépendant vis-à-vis des autorités.

Les exigences de bonne certification doivent être revues périodiquement, car les concepts, l'information et les appréciations de la nature forestière, les effets des actions humaines évoluent. Les directives relatives au certificat finlandais, par exemple, sont révisées à intervalles de cinq ans.

QUI PARTICIPE À LA CERTIFICATION FORESTIÈRE FINLANDAISE ?

L'Association finlandaise pour la certification forestière (Suomen Metsäsertifiointi ry) s'emploie à développer et à promouvoir le système finlandais de certification forestière. Ses membres sont exclusivement des collectivités.

Les membres de l'Association sont les suivants (en 2005):

- Conseil administratif de l'Église évangélique-luthérienne
- Fédération finlandaise des entrepreneurs mécanisés
- Confédération finlandaise des producteurs agricoles et sylvicoles
- METO – Association finlandaise des Experts forestiers
- Association finlandaise des entreprises de transport de la foresterie
- Régie nationale des Forêts (ancien Office national des Forêts)
- Fédération finlandaise des sylviculteurs
- Institut national de la recherche forestière
- Association des industries forestières finlandaises
- Fédération des professions du bois et des spécialités du bois
- Fédération 4 H (organisation non gouvernementale pour la promotion de l'éducation des jeunes)
- L'association des Scieries finlandaises
- Svenska Lantburksproducenternas Centralförbund SLC rf – Confédération des producteurs agricoles de langue suédoise

La norme révisée pour la sylviculture du système finlandais de certification est entrée en application en 2005. Cette norme a été élaborée au sein d'un groupe de travail réunissant un large éventail d'instances intéressées par le développement de la foresterie finlandaise. Ce groupe de travail était indépendant de l'Association finlandaise pour la certification forestière. >>>

>>> En plus des organisations adhérentes à cette dernière, les acteurs suivants ont participé au groupe de travail:

- Coopérative Metsäliitto (Fédération forestière)
- Confédération des Chasseurs
- Association des éleveurs de rennes
- Fédération de la menuiserie industrielle
- STribunal sâme (population autochtone en Laponie)
- Entrepreneurs du sciage
- Division forestière du Groupe Stora Enso (filiale bois-papier)
- Association des pouvoirs locaux et régionaux
- Association sport et loisirs récréatifs
- Fédération des propriétaires d'exploitation forestière
- Division Forêt du groupe UPM-Kymmene (filiale bois-papier)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:

Association canadienne de normalisation
www.csa.ca

Confederation of European Paper Industries
www.cepi.org

Conférence européenne des ministres de la Forêt
www.mcpfe.org

Forest Stewardship Council
www.fsc.org

Association finlandaise de certification forestière
www.ffcs-finland.org

Initiative Foresterie durable
www.afandpa.org, cliquer **Forestry** et **SFI**

Conseil du PEFC
www.pefc.org



PEFC/02-44-09

Pour la promotion de la foresterie durable –
Renseignements supplémentaires: www.pefc.org

Publié par:	La Fondation Forestière Finlandaise
Conception et maquette:	gravision
Photos:	Hannu Hautala Lassi Rautiainen Association des industries forestières finlandaises
Imprimé à:	Sävypaino / Decembre 2005



LA FONDATION FORESTIÈRE FINLANDAISE

www.metsasaatio.fi

La Fondation Forestière Finlandaise pour la forêt (en finnois Suomen Metsäsäätiö) se veut le défenseur du bois. Cofinancée par les propriétaires forestiers, par l'industrie forestière et du sciage, par Metsähallitus, – la Régie nationale des Forêts, société d'État qui gère la forêt domaniale – et par plusieurs instances de la foresterie, la Fondation s'emploie à promouvoir l'acceptation de la foresterie familiale finlandaise et le succès des produits bois.

Cette publication est imprimée sur du papier du bois issu de forêts certifiées PEFC a servi à sa fabrication.



PEFC/02-44-09

